



2025



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'OFFICE CANTONAL DES BÂTIMENTS

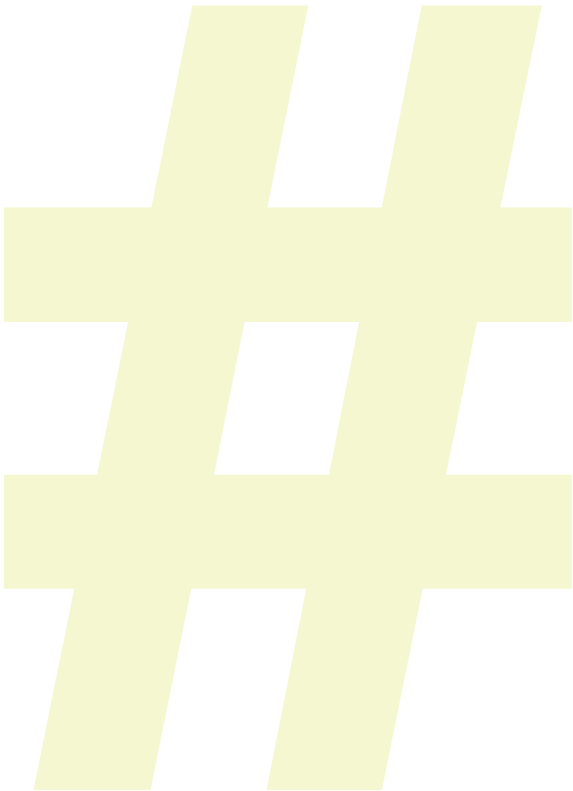
BILAN D'UNE GESTION
DURABLE DES BÂTIMENTS
PUBLICS



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

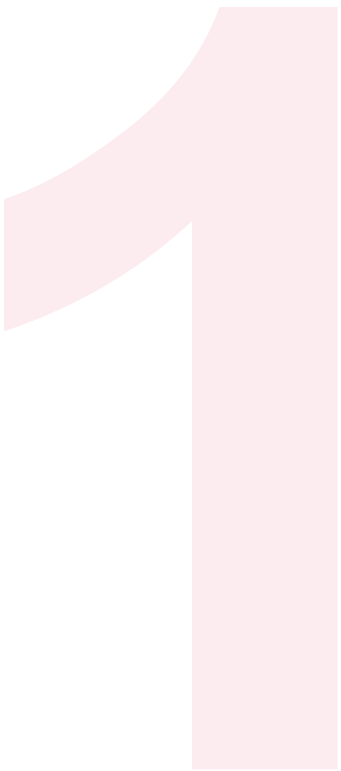
POST TENEBRAS LUX

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE CANTONAL DES BÂTIMENTS



SOMMAIRE

Introduction de M. Nicolas Walder	04
<i>Objectifs 2030</i>	<i>05</i>
<i>Focus rénovations énergétiques:</i>	
<i>photovoltaïque et végétalisation</i>	<i>06</i>
Bilan énergétique des bâtiments de l'Etat	08
Bâtiments concernés	09
Sobriété énergétique	10
Indice de dépense de chaleur (IDC)	10
Substitution énergétique	10
Le passage au chauffage à distance	11
Bilan 2025 et chiffres clés	12
<i>Focus rénovations: assainissement</i>	
<i>des fenêtres et embrasures</i>	<i>14</i>
Indicateurs financiers	15
<i>Focus rénovations énergétiques: toiture d'Uni</i>	
<i>Bastions</i>	<i>16</i>
<i>Focus nouvelles constructions: THPE</i>	<i>18</i>
L'office cantonal des bâtiments en bref	20
Conclusion	23



INTRODUCTION

L'ampleur des défis environnementaux auxquels notre canton doit répondre est sans précédent. Dans un contexte marqué par de fortes incertitudes sur les marchés de l'énergie, la nécessité d'accélérer la transition énergétique s'impose. Et les bâtiments publics doivent montrer l'exemple !

Le Canton s'est fixé des objectifs ambitieux en visant une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone en 2040. Pour y parvenir, il agit concrètement. La loi «embrasures» adoptée en 2020, puis celle dite du « milliard énergétique » votée en 2023, nous donnent les moyens financiers pour agir dans cette voie.

Créée fin 2025, la nouvelle Direction du programme de transition écologique au sein de l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) pilotera quelque 300 projets de rénovation sur nos bâtiments publics avec des ambitions claires: assainir la parc bâti, développer le photovoltaïque, remplacer progressivement les énergies fossiles et construire des infrastructures résilientes.

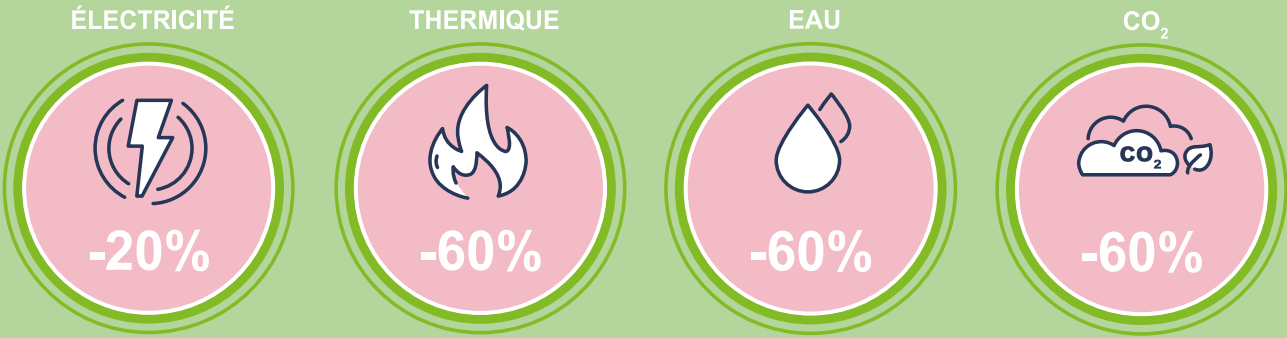
Outre ces grands chantiers, diminuer notre empreinte écologique passe aussi par des changements structurels et de comportements, notamment pour diminuer nos consommations en eau et en électricité. Cela implique également de raisonner sur l'ensemble du cycle de vie de nos bâtiments, de la conception à la fin de vie, en intégrant les principes d'économie circulaire : réduction des ressources consommées, choix des matériaux, réemploi et valorisation en fin de vie. Sensibiliser mais aussi accompagner les utilisateurs et utilisatrices dans des usages plus respectueux des ressources me semble essentiel.

Au-delà des chiffres et des réalisations, ce rapport illustre pleinement le travail engagé par l'Etat en continu, année après année, et témoigne d'une volonté collective d'agir durablement pour un canton plus résilient, plus sobre et exemplaire.

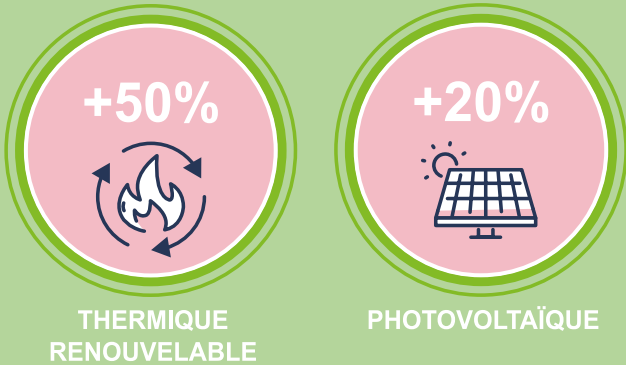
Bonne lecture !

Nicolas Walder
Conseiller d'Etat chargé du département du territoire

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE DU PARC



OBJECTIFS 2030



Source : plan directeur de l'énergie



Rénovations énergétiques | Photovoltaïque et végétalisation

Dans le cadre de la transition énergétique du parc immobilier de l'Etat, les toitures des bâtiments publics constituent un levier important pour améliorer simultanément la production d'énergie renouvelable, la performance thermique et le confort des usagers et usagères.

La rénovation de la toiture du bâtiment principal de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) à Lullier en est une illustration concrète. Rénovée en 2017-2018 par la Direction des rénovations et transformations de l'OCBA, la toiture répondait aux normes d'isolation, permettant ainsi la pose de panneaux photovoltaïques. L'étude et la réalisation du nouveau complexe de toiture ont été financées dans le cadre de la loi sur la transition écologique (LTE). Conçu conformément aux exigences du programme de transition écologique (PTE), notamment en matière de performance thermique et d'état de la toiture, ce projet a permis à l'OCBA, en collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG) d'y installer une centrale photovoltaïque d'une surface de 1'160 m² sur le bâtiment principal.

Particularité du chantier : en raison de la distance entre la zone de déchargement et la toiture, une partie des panneaux solaires a été acheminée par drone, une solution logistique innovante qui a permis de contourner l'impossibilité d'un levage par camion-grue.



La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève ou HEPIA à Lullier

Au-delà de ce projet emblématique, l'OCBA intègre systématiquement l'analyse du potentiel solaire et de la végétalisation lors de chaque rénovation ou construction nouvelle. Ces aménagements contribuent non seulement à produire de l'électricité renouvelable, mais également à améliorer le comportement thermique des bâtiments.

La végétalisation des toitures joue à cet égard un rôle complémentaire. En retenant l'eau et en limitant l'échauffement des surfaces, elle contribue à abaisser la température des bâtiments durant les périodes estivales et participe à la préservation des couches d'étanchéité. Bien que plus coûteuses à la réalisation qu'une toiture traditionnelle, les toitures végétalisées constituent un investissement durable sur les plans environnemental et énergétique.

Dans cette même logique d'adaptation au changement climatique, l'OCBA mène également des actions visant à transformer certains espaces extérieurs en îlots de fraîcheur. Les préaux scolaires et les abords des bâtiments font ainsi l'objet d'aménagements favorisant la végétalisation, l'ombrage et le rafraîchissement naturel. La désimperméabilisation des sols, par le remplacement de surfaces imperméables par des revêtements drainants ou des espaces engazonnés, permet également de favoriser l'infiltration des eaux de pluie et de limiter les effets d'îlots de chaleur. Le développement de la canopée urbaine, par la plantation d'arbres aux abords des bâtiments, complète ce dispositif en apportant ombre et fraîcheur aux usagers. La gestion et l'entretien des espaces verts participent enfin au développement de la biodiversité locale tout en améliorant le confort thermique des lieux.



BILAN ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE L'ETAT

L'accélération de la transition écologique du parc bâti se poursuit, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, avec pour levier principal la réduction de la consommation énergétique par unité de surface. Cet objectif repose sur la mise en œuvre de mesures d'optimisation ciblées, visant à diminuer les besoins énergétiques des bâtiments, à intensifier le rythme des rénovations et à privilégier des interventions à la fois efficientes et stratégiquement planifiées.

La sortie progressive des énergies fossiles demeure un axe prioritaire. Elle prévoit le remplacement, d'ici 2040, des chaufferies alimentées par des énergies fossiles par des installations recourant à des sources renouvelables, comme c'est le cas dans les bâtiments de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA). En parallèle, la part d'énergies renouvelables produites localement – telles que le solaire, la géothermie, l'hydroélectricité, l'éolien, la valorisation des déchets ou la biomasse – continue de croître, renforçant l'autonomie énergétique du canton.

L'année 2005 reste la référence pour l'ensemble des comparaisons et des évolutions statistiques présentées dans ce rapport, assurant une lecture cohérente des progrès réalisés dans la durée.



Bâtiments concernés

Le périmètre du parc immobilier de l'Etat englobe les bâtiments propriété de l'Etat et ceux sous gestion de l'OCBA (à savoir les bâtiments occupés par l'Université de Genève ainsi que ceux occupés par les Hautes écoles spécialisées). Les locations et les autres bâtiments du Grand Etat (comme Palexpo ou les TPG) ne sont pas pris en compte dans ce rapport.

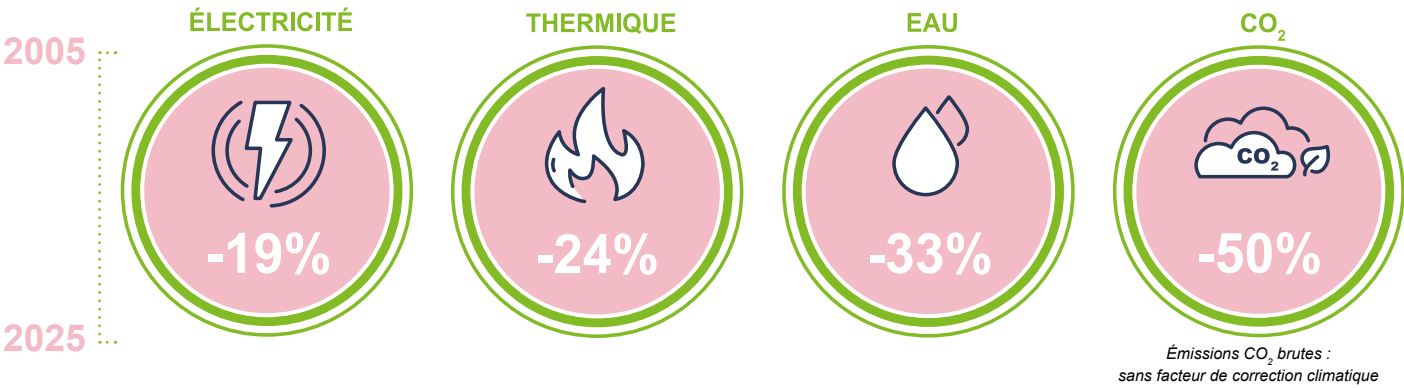
Les mesures d'économie concernent l'ensemble des bâtiments de l'Etat. Parmi ceux-ci, 300 détiennent le statut de bâtiments prioritaires puisqu'ils représentent 90% de la consommation énergétique totale du parc.



Nouvelle chaufferie à bois de l'HEPIA Lullier



Chaufferie rénovée (100% d'énergies renouvelables) de l'HEPIA Prairie

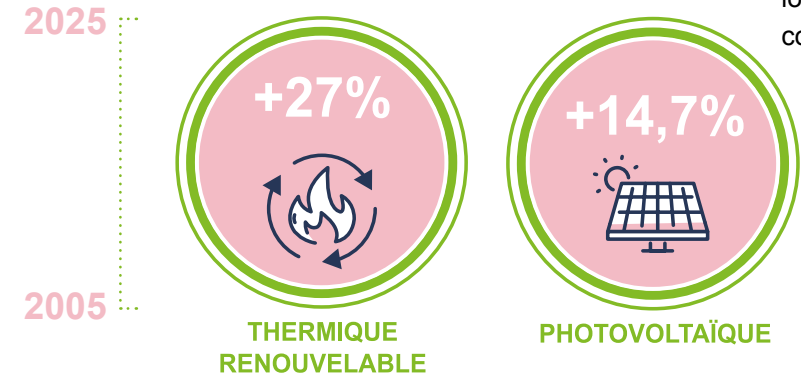


Sobriété énergétique

L'OCBA place l'optimisation énergétique au cœur de sa stratégie de gestion du parc immobilier cantonal. Depuis 2005, une démarche continue a été engagée afin de réduire les consommations énergétiques et de maîtriser les coûts associés, dans une logique de sobriété durable.

Cette approche se traduit par la mise en œuvre de mesures ciblées sur les installations techniques. Celles-ci comprennent notamment la modernisation des systèmes d'éclairage, en particulier dans les bâtiments scolaires à travers le déploiement du Plan lumière, l'optimisation des systèmes de production et de distribution de chaleur, ainsi que le développement de solutions d'automatisation et de pilotage des équipements via des systèmes de gestion technique des bâtiments.

En complément, des abaissements de température sont systématiquement appliqués durant les périodes de moindre occupation, telles que la nuit, les week-ends et les vacances scolaires, lorsque les caractéristiques des bâtiments le permettent. Ces ajustements visent à adapter finement les consommations aux usages réels, contribuant ainsi à une gestion plus efficiente et responsable de l'énergie.



Indice de dépense de chaleur (IDC)

Ces dernières années, les mesures visant à réduire l'Indice de Dépense de Chaleur (IDC) ont été renforcées et systématisées. Les interventions portent notamment sur l'équilibrage hydraulique des installations, permettant d'ajuster les débits et les pressions, l'optimisation de la récupération de chaleur issue des systèmes de ventilation, la mise en conformité des débits de ventilation, ainsi que le raccordement progressif aux différents réseaux de chaleur à distance.

En 2025, 70.3% des IDC du parc sous gestion se situent en dessous de 350 MJ/m², atteignant ainsi l'objectif fixé à l'horizon 2030. L'IDC moyen pondéré du parc immobilier de l'Etat s'élève à 279 MJ/m² * an. Malgré l'ancienneté importante de certains bâtiments, cette valeur demeure sensiblement inférieure à l'IDC moyen pondéré du canton, établie à 392 (MJ/m²/an), tout en restant encore au-dessus de la cible définie à 230 MJ/m²*an à l'horizon 2040.

Substitution énergétique

La substitution des sources d'énergie constitue un enjeu central pour l'OCBA. Son évolution au sein du parc immobilier de l'Etat s'inscrit dans une dynamique globale, intégrant à la fois l'augmentation de la part d'énergie thermique renouvelable et le développement de la production solaire à l'échelle de la consommation électrique.

En 2005, année de référence du rapport, 84,8 % des bâtiments de l'Etat recouraient à des énergies fossiles. En 2025, cette proportion a été ramenée à 50 %, soit une diminution de 34,8%, au profit de solutions alternatives.

Dans le cadre des rénovations de chaufferies, l'OCBA privilégie systématiquement le recours aux énergies renouvelables. Cette orientation est renforcée par la législation genevoise en vigueur depuis 2022, qui impose que toute installation de production de chaleur – nouvelle, transformée ou remplacée – soit, dans la mesure du possible, alimentée prioritairement par des sources renouvelables.

Cette évolution s'est traduite par une transformation progressive des systèmes de chauffage, avec le remplacement des installations traditionnelles par des solutions plus durables, telles que les pompes à chaleur (PAC), le chauffage à distance (CAD) ou encore les installations alimentées par des plaquettes de bois.

Cette transition concerne également un nombre croissant d'établissements scolaires, progressivement équipés de ces alternatives. Par ailleurs, le déploiement des réseaux thermiques structurants (RTS) constitue un levier déterminant de cette politique. À l'horizon 2030, ces réseaux permettront d'alimenter un nombre toujours plus important de bâtiments en énergie non fossile, avec un objectif de 80% d'énergie renouvelable et une réduction des émissions de gaz à effet de serre estimée à 60%.

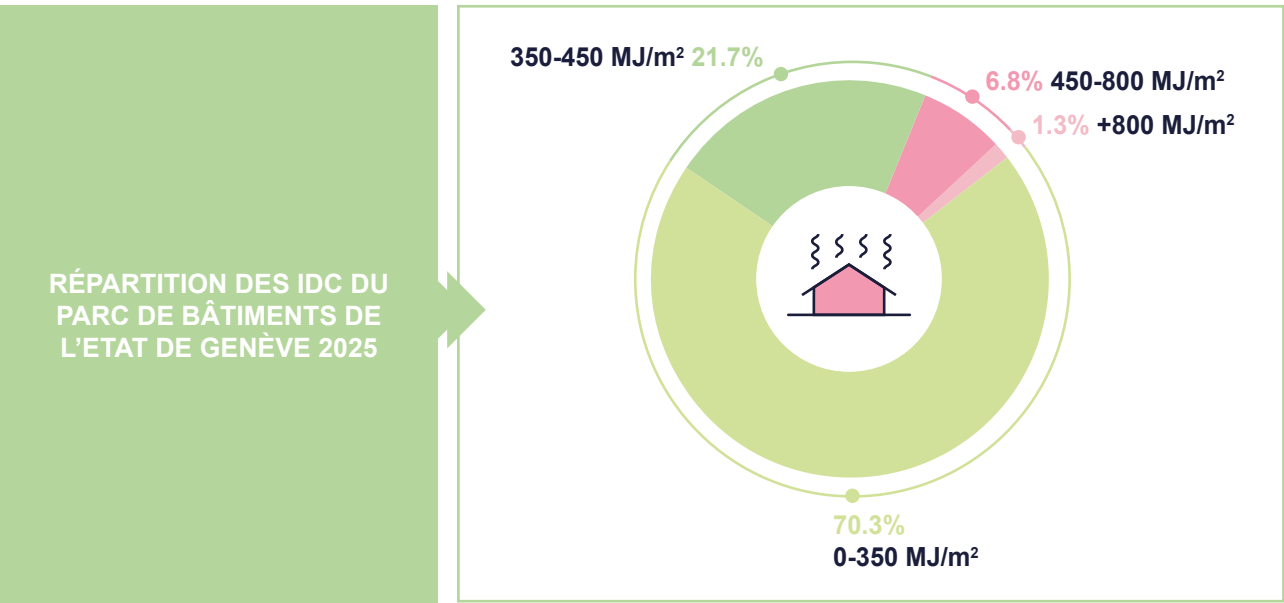
Le passage au chauffage à distance

En 2025, d'importants travaux de rénovation énergétique ont été entrepris au sein du campus HEPIA Prairie, dans le cadre du programme de transition écologique du parc immobilier de l'Etat de Genève.

Cette opération a notamment permis la rénovation complète de la chaufferie du site, qui devient la première installation du parc immobilier de l'Etat à fonctionner intégralement à partir d'énergies renouvelables provenant des réseaux thermiques structurants (RTS). Le projet comprend le raccordement du bâtiment au chauffage à distance (CAD) ainsi qu'au réseau Génylac, afin de bénéficier du froid à distance (FAD) en partenariat avec les Services Industriels de Genève.

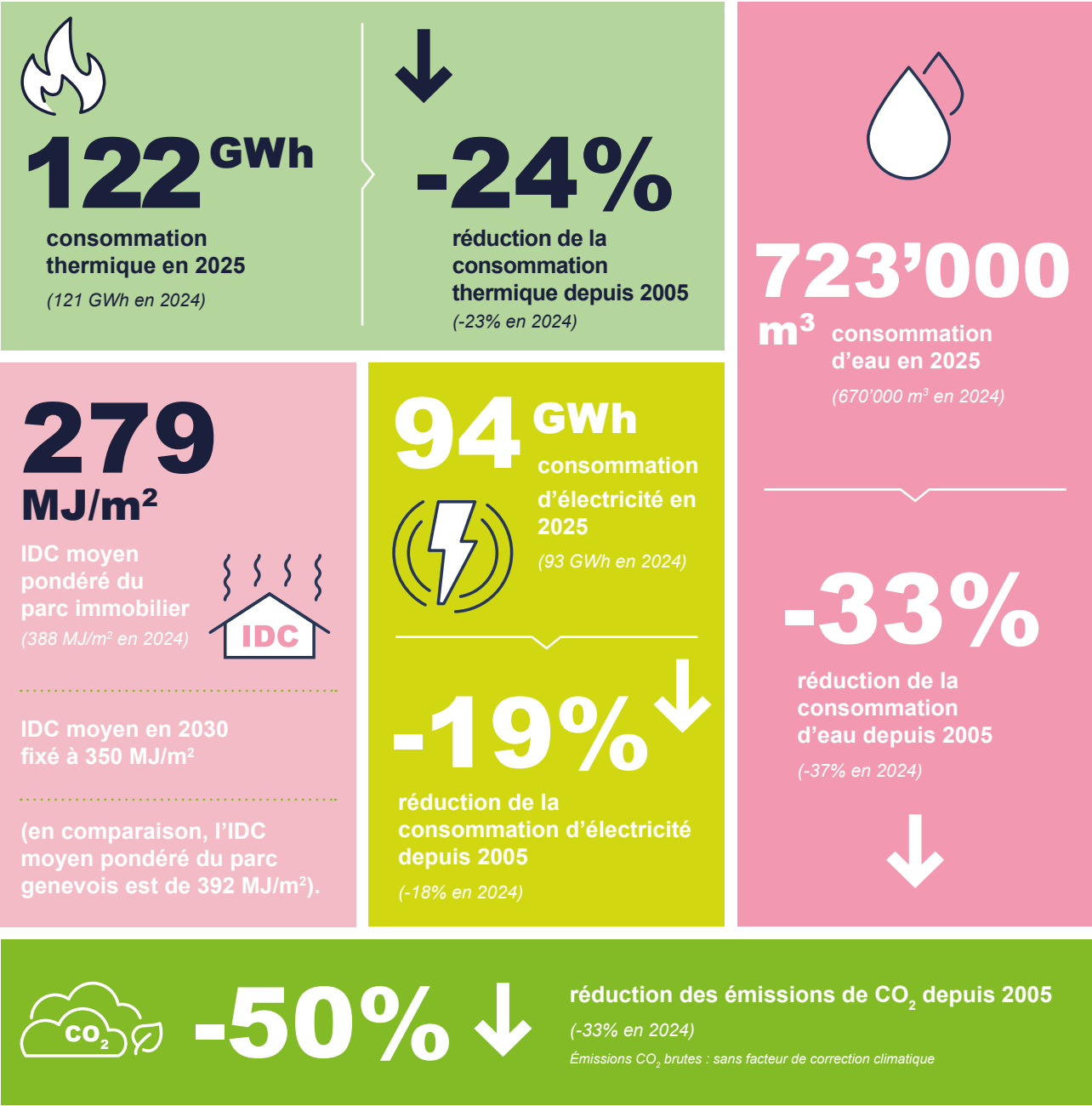
La modernisation des installations techniques permet aujourd'hui de réduire significativement les besoins énergétiques du bâtiment, avec des économies correspondant à une consommation énergétique équivalente à près de 350'000 litres de mazout par an. L'optimisation du fonctionnement des équipements génère en outre un gain énergétique supplémentaire estimé à près de 50'000 litres équivalent mazout par an.

Ces travaux contribuent à une diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 700 tonnes de CO₂ par année, tout en améliorant la performance énergétique globale du bâtiment. Des phases complémentaires de réglage et d'équilibrage des installations se poursuivront afin d'optimiser encore les performances du site.



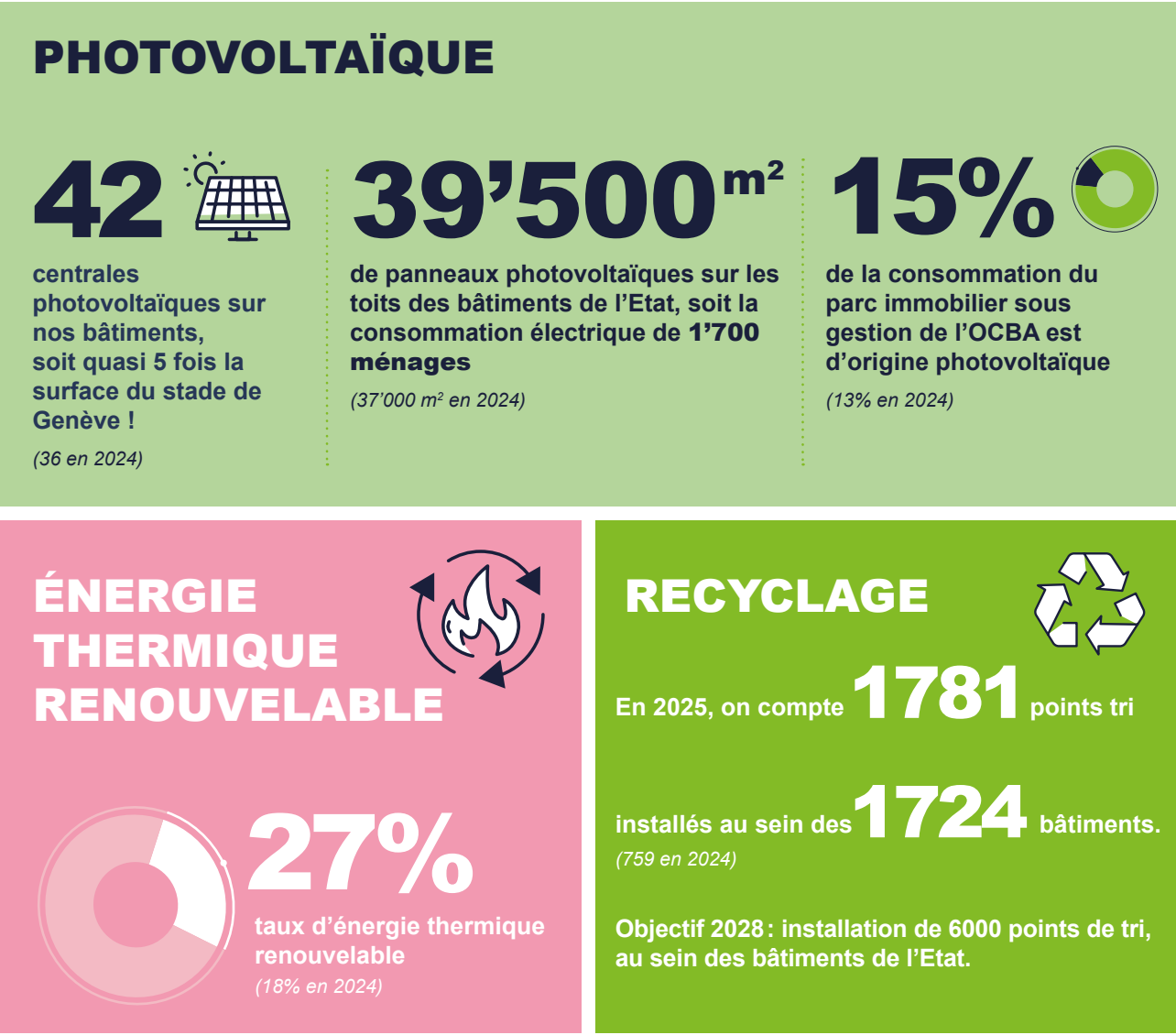
BILAN ÉNERGÉTIQUE

INDICATEURS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE (FIN 2025)



EN UN COUP D'OEIL

INDICATEURS DE SUBSTITUTION ÉNERGÉTIQUE (FIN 2025)





Rénovations | Assainissement des fenêtres et embrasures

Dans la continuité des actions engagées, l'année 2025 a été marquée par la poursuite et l'intensification des travaux de rénovation énergétique, en particulier dans le périmètre sensible et patrimonial de la Vieille-Ville de Genève notamment à la rue de l'Hôtel-de-Ville 9 (photo) ainsi qu'à la rue Henri-Fazy 2. Les interventions réalisées s'inscrivent dans la logique des premières étapes définies par la L12552, qui ouvrait un crédit d'investissement de 250 000 000 francs afin de financer la première étape d'assainissement des fenêtres et embrasures des bâtiments de l'Etat de Genève, tout en consolidant les acquis et en élargissant le périmètre d'action à de nouveaux bâtiments emblématiques du parc immobilier de l'Etat.

Les chantiers précités, initiés en 2024 se sont poursuivis l'année suivante, et ont été menés à bien ou ont connu des avancées significatives, notamment en matière d'assainissement des fenêtres et embrasures, contribuant à une amélioration mesurable de la performance énergétique des édifices concernés.

En parallèle, de nouvelles opérations ont été engagées sur des bâtiments présentant un fort intérêt historique et architectural, nécessitant une approche à la fois rigoureuse et respectueuse du patrimoine.

Ces dernières comprennent : la rénovation des portes et fenêtres mais également le rehaussement des hauteurs de sécurité des contrecœurs, la

reprise ponctuelle des encadrements en pierres et des crépis en façades, les stores et divers travaux sur les boiseries intérieures.

Finalement, un ré-équilibrage complet des systèmes de chauffage et de ventilation furent nécessaires.

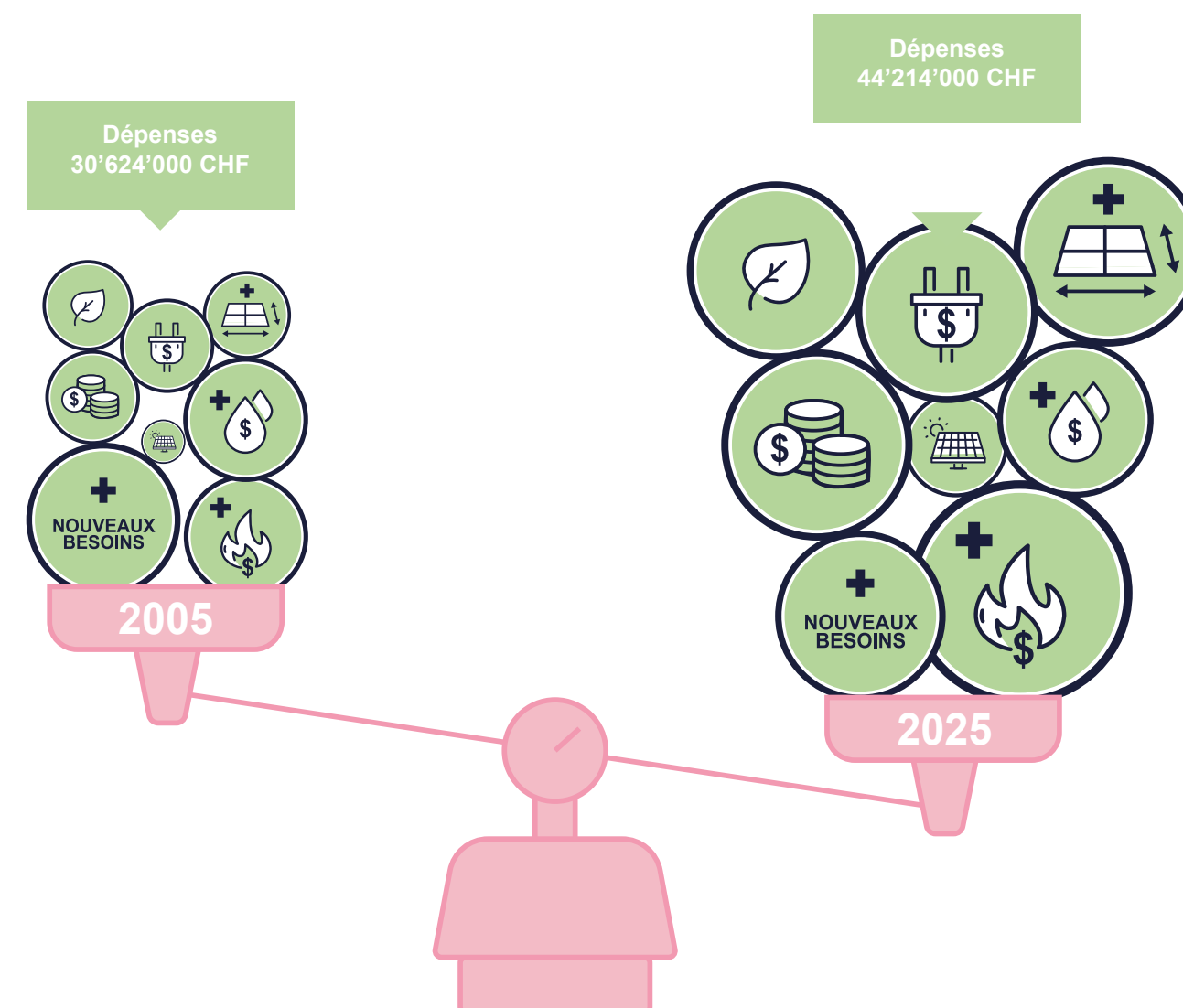
Ces interventions ont permis de poursuivre la réduction des déperditions thermiques, d'améliorer le confort des usagers et de répondre de manière concrète aux exigences réglementaires en matière de transition écologique. Elles témoignent également de la capacité de l'OCBA à conjuguer enjeux climatiques, contraintes techniques et valorisation du patrimoine bâti.

Par ailleurs, les études menées sur plusieurs immeubles supplémentaires de la Vieille-Ville ont été approfondies, permettant d'identifier de nouveaux potentiels d'intervention à court et moyen terme. Ces analyses viennent alimenter une planification cohérente et progressive des travaux, en adéquation avec les objectifs cantonaux en matière de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, l'année 2025 confirme la dynamique engagée par l'Etat de Genève : une action résolue, structurée et durable en faveur de la transition énergétique de son patrimoine immobilier, au service de la qualité de vie des usagers et de la préservation de l'environnement.

INDICATEURS FINANCIERS

Evolution des dépenses énergétiques entre 2005 et 2025



En 2025, les charges financières liées aux consommations énergétiques sont demeurées sensiblement plus élevées qu'en 2022, et ce pour la troisième année consécutive. Bien que les tarifs de l'électricité aient légèrement reculé par rapport à 2024, ils restent nettement supérieurs aux niveaux observés avant la crise énergétique, en raison de la forte hausse intervenue au 1er janvier 2024. Les mesures de sobriété énergétique mises en place par le Conseil d'Etat dès 2022 ont été reconduites en 2025. Associées à des conditions climatiques relativement favorables et aux efforts continus d'optimisation des installations techniques, elles ont contribué à maintenir des consommations énergétiques globalement stables sur l'ensemble du parc immobilier de l'Etat. Malgré ces résultats, le niveau durablement élevé des prix de

l'énergie continue d'avoir un impact significatif sur les charges d'exploitation des bâtiments de l'Etat.

Malgré ce contexte tarifaire défavorable, les consommations énergétiques observées sur l'ensemble du parc immobilier de l'Etat sont restées globalement stables. Les mesures mises en œuvre dans le cadre des objectifs cantonaux de prévention d'une pénurie énergétique, combinées à des conditions climatiques relativement favorables, ont permis de limiter l'évolution des consommations.

Toutefois, ces efforts n'ont pas suffi à compenser l'augmentation durable des coûts de l'énergie, qui continue d'avoir un impact important sur les charges d'exploitation des bâtiments de l'Etat.

FOCUS



Rénovations énergétiques | Toiture d'Uni Bastions

En 2025, le bâtiment d'Uni Bastions a fait l'objet d'une avancée significative dans le cadre de sa transition énergétique, avec la réalisation et le financement d'un projet photovoltaïque d'envergure. Ce projet s'inscrit dans la continuité directe des travaux de rénovation de la toiture constituant ainsi une étape cohérente et structurante dans l'amélioration de la performance énergétique de cet édifice emblématique.

Il s'agit du premier projet d'intégration de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment à haute valeur patrimoniale appartenant à l'Etat de Genève. Sa mise en œuvre a nécessité une collaboration étroite avec les autorités compétentes, notamment en matière de protection du patrimoine. À ce titre, une exigence particulière a été imposée par le Service des

monuments et des sites (SMS) : le respect strict d'une teinte spécifique afin de garantir l'intégration esthétique des installations dans la toiture existante.

Pour répondre à ces contraintes, des panneaux photovoltaïques sur mesure ont été conçus et fabriqués spécialement pour ce projet. Ceux-ci couvrent une surface d'environ 370 m², illustrant l'ambition de concilier production d'énergie renouvelable et préservation du caractère architectural du bâtiment.

En raison de contraintes techniques, la mise en service de la centrale photovoltaïque, initialement prévue en 2025, a dû être reportée à 2026. Malgré ce décalage, ce projet constitue une réalisation pionnière et un jalon important dans l'intégration des énergies renouvelables au sein du patrimoine bâti historique de l'Etat.



Uni Bastions

FOCUS



Nouvelles constructions | THPE

L'Office cantonal des bâtiments poursuit ses efforts visant à optimiser durablement le parc immobilier de l'Etat. En parallèle des rénovations énergétiques réalisées sur des bâtiments existants, l'Etat développe de nouvelles constructions répondant aux standards de Très Haute Performance Énergétique (THPE), afin d'accompagner la transition écologique et énergétique du canton.

Chaque nouveau projet est désormais conçu pour répondre aux enjeux environnementaux actuels, tant par la maîtrise des consommations énergétiques que par le choix des matériaux, le recours aux énergies renouvelables et l'intégration de solutions constructives durables.

Parmi les projets emblématiques figure la nouvelle Haute École de Santé de Genève à Champel, dont la réalisation illustre les ambitions de l'Etat en matière de construction durable. Implanté sur une parcelle contrainte, le bâtiment a été conçu de manière à s'intégrer harmonieusement dans son environnement urbain et paysager.

Le projet repose sur une structure innovante majoritairement en bois. Les assemblages sont réalisés sans colle ni résine, privilégiant des systèmes démontables permettant d'améliorer la réversibilité et la durabilité des éléments constructifs.



Les matériaux intérieurs ont également été sélectionnés selon des critères environnementaux exigeants, avec notamment le recours à la terre compressée, à la terre cuite, au linoléum et à la laine de bois, contribuant à la qualité des espaces et au confort des usagers.

Certifié THPE, le bâtiment bénéficie d'équipements techniques à haute efficacité énergétique. Il sera raccordé aux réseaux thermiques structurants exploités par les Services Industriels de Genève. Une production locale d'énergie renouvelable est assurée par des panneaux photovoltaïques installés en toiture, laquelle est également végétalisée afin de favoriser la rétention des eaux pluviales et la biodiversité.

La conception bioclimatique du bâtiment permet par ailleurs de limiter les besoins de rafraîchissement mécanique grâce à une ventilation naturelle favorisant l'évacuation nocturne de la chaleur et la prévention des surchauffes estivales. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, ces dispositions contribuent directement au bien-être et au confort des utilisateurs et utilisatrices, en garantissant des conditions intérieures saines et agréables tout au long de la saison chaude.

À travers ce projet, l'Etat confirme sa volonté de développer des infrastructures publiques exemplaires, conciliant qualité architecturale, sobriété énergétique et durabilité environnementale.

Future Haute École de Santé (HEdS)

3

L'OFFICE CANTONAL DES BÂTIMENTS EN BREF

Innover pour répondre aux besoins immobiliers de l'Etat

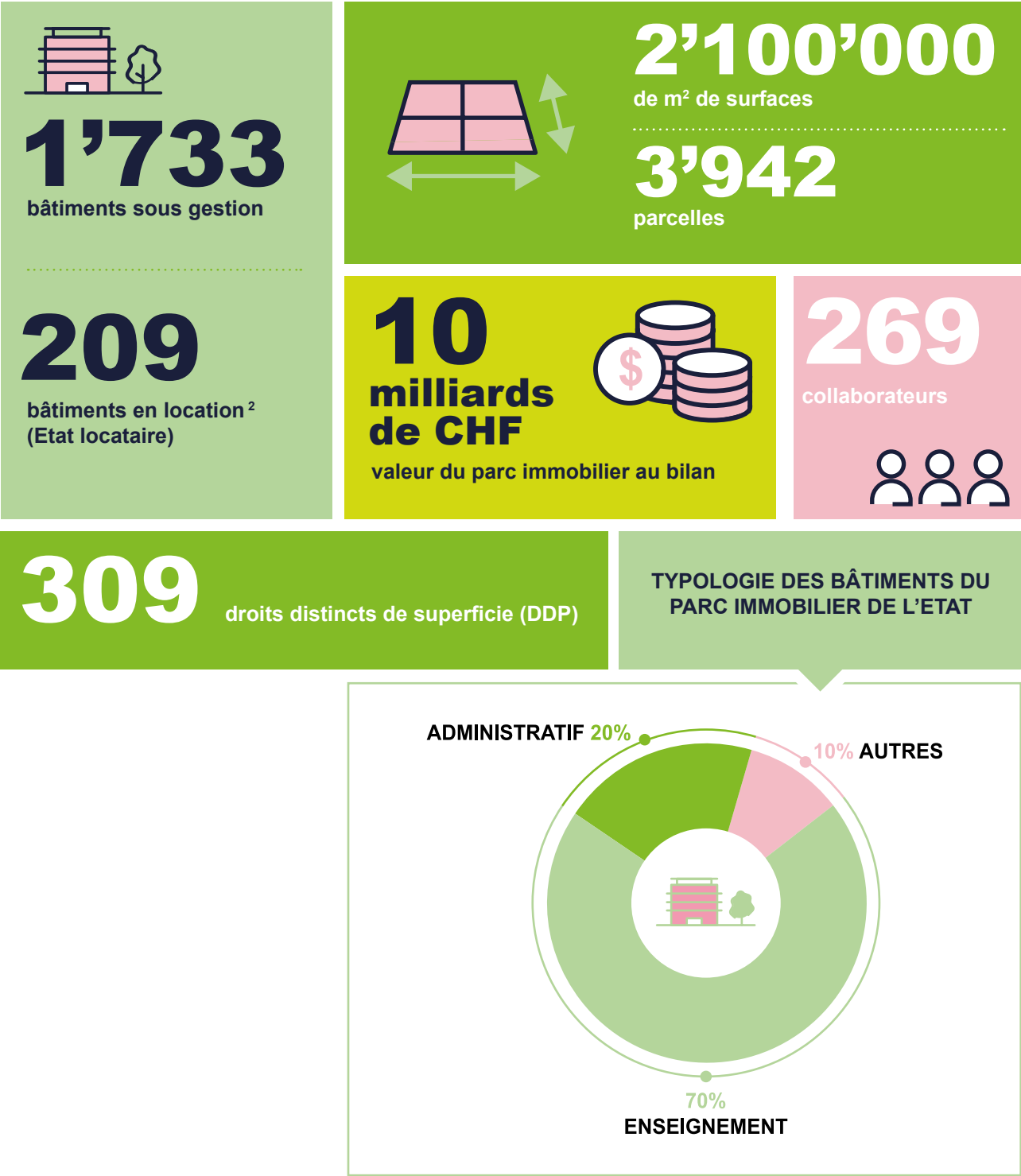
L'OCBA, rattaché au département du territoire, gère les bâtiments et terrains de l'Etat, qu'ils soient propriété de l'Etat ou en location. Il planifie donc les besoins, achète, construit, rénove et valorise ces biens. Son parc immobilier est composé de plus de 1'700 bâtiments, représentant une surface de plus de 2 millions de m² et plus de 3'900 parcelles, et environ 300 droits de superficie¹, pour une valeur de 10 milliards de francs.

Afin de mettre en œuvre le programme de transition écologique du patrimoine bâti de l'État, l'OCBA a créé en 2025 la Direction du programme de transition écologique (DPTE). Cette nouvelle entité pilote un programme d'investissement de 1,25 milliard de francs destiné à rénover les bâtiments les plus énergivores du parc immobilier cantonal.

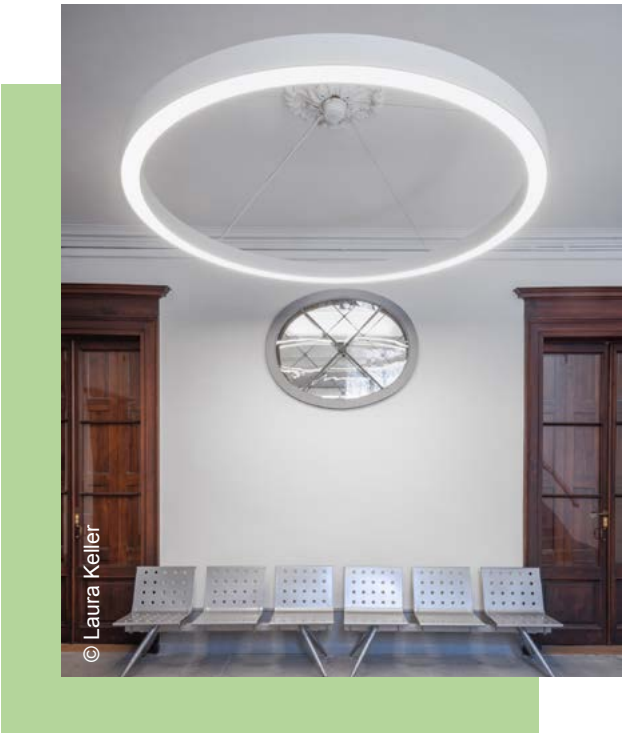
Au total, près de 300 bâtiments prioritaires, représentant environ 90 % des consommations énergétiques du parc, bénéficieront de rénovations déployées sur treize ans. Les interventions porteront notamment sur l'optimisation énergétique, le renouvellement des installations techniques, la rénovation des enveloppes des bâtiments ainsi que des réhabilitations complètes lorsque celles-ci sont nécessaires.

En concentrant les investissements sur les bâtiments les plus consommateurs d'énergie, la DPTE contribue à réduire durablement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, tout en soutenant les objectifs climatiques du canton.

¹ Droit qui donne à quelqu'un la possibilité de construire un immeuble sur une parcelle qui ne lui appartient pas.



4



© Laura Keller



© Etat de Genève

CONCLUSION

L'année 2025 marque une étape importante dans la mise en œuvre de la stratégie de transition écologique du patrimoine bâti de l'Etat avec la création de la Direction du programme de transition écologique (DPTE).

Au-delà de ce vaste programme de rénovation énergétique, l'OCBA poursuit son engagement en faveur d'une transition écologique ambitieuse et durable. Celle-ci repose sur une approche globale intégrant la production d'énergies renouvelables, le développement des centrales photovoltaïques, la mise en œuvre de toitures végétalisées, la préservation de la biodiversité ainsi que la lutte contre les îlots de chaleur.

Cette démarche s'accompagne également d'actions en faveur d'une gestion plus responsable des ressources, notamment à travers le tri et la valorisation des déchets, l'optimisation énergétique des bâtiments existants et l'intégration de critères toujours plus exigeants en matière de durabilité dans les projets architecturaux.

Cette approche s'étend également aux enjeux de matériaux, en privilégiant des filières durables et les principes d'économie circulaire, ainsi qu'aux enjeux sociaux et de mobilité, reconnaissant que la transition écologique du patrimoine bâti ne peut se concevoir indépendamment des usages et des modes de vie qu'il accueille.

Par l'ensemble de ces actions, et en s'appuyant sur une collaboration étroite avec les acteurs du territoire, l'Etat de Genève confirme sa volonté de faire de son patrimoine bâti un levier majeur de la transition écologique, au bénéfice des usagers, des citoyens et des générations actuelles et futures.

